



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

7^e séance du mardi 10 décembre 2019

Présidence de M^{me} Eliane Aubert, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission de M^{me} Alice Genoud (Les Verts) en qualité de membre de la Commission permanente de politique régionale ;
- ouï la présentation d'un candidat par M. Ilias Panchard au nom du groupe Les Verts, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- ouï la proposition de la présidente du Conseil de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

désigne

à main levée,

M. David Raedler (Les Verts), comme membre de la Commission permanente de politique régionale pour la législature 2016-2021.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix décembre deux mil dix-neuf.

La présidente :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

7^e séance du mardi 10 décembre 2019

Présidence de M^{me} Eliane Aubert, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2019/45 de la Municipalité, du 24 octobre 2019 ;
- vu le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'arrêter le budget de fonctionnement de l'exercice 2020 comme suit :

Charges	CHF 1'812'633'200.-
Revenus	<u>CHF 1'765'069'000.-</u>
Excédent de charges	<u>CHF 47'564'200.-</u>

2. de prendre acte du plan des investissements pour les années 2020 à 2023 ;
3. d'allouer à la Municipalité un crédit complémentaire du patrimoine financier de CHF 5'000'000.-, portant le montant de CHF 16'927'400.- alloué par le préavis N° 2015/62 à CHF 21'927'400.-, pour l'acquisition d'actions de Romande Energie Holding S.A., timbre fédéral compris, somme à porter au débit de rubrique 120 « Titres » du bilan de la Direction des finances et de la mobilité ;
4. d'autoriser la Municipalité à augmenter le plafond de cautionnement solidaire accordé en garantie des emprunts contractés par la société CADOUEST S.A. de CHF 3'700'000.- à CHF 6'000'000.-, sous réserve que les communes de Prilly et de Renens en fassent de même ;
5. d'autoriser la Municipalité à vendre la participation dans le capital de Mediaprofil S.A. à Mediaprofil Holding S.A., actionnaire majoritaire, pour le montant de un franc symbolique, et d'une contre-prestation en nature de Mediaprofil S.A. de CHF 60'700.-.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix décembre deux mil dix-neuf.

La présidente :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

7^e séance du mardi 10 décembre 2019

Présidence de M^{me} Eliane Aubert, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la pétition de M^{me} Stéphanie Park et consorts (32'000 sign) : « *Sinfonietta – Demande de réévaluation des coupes budgétaires prévues pour 2019 et 2020* »
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l'article 73 *lett. b)* du Règlement du Conseil communal et prend acte de la réponse déjà reçue dans la communication du 10.10.2019.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix décembre deux mil dix-neuf.

La présidente :

Le secrétaire :

